

AVIS

Avis au public

L'Établissement Public Territorial du bassin versant de l'Ardèche (EPTB Ardèche) organise une concertation du public dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Dates officielles du 13 mai au 13 août 2026, avec des événements dès le 22 avril. Modalités sur www.ardèche-eau.fr. Contacts : 04 75 37 82 20 - secretariat@ardèche-eau.fr

500257000

AVIS AU PUBLIC

Commune de PIERRELATTE

Projet simplifié d'acquisition publique de l'immeuble situé au n° 03 Bd LAENNEC - 26700 PIERRELATTE

Par une délibération en date du 27 avril 2026 (DEL 2026-071), le Conseil Municipal de PIERRELATTE a décidé d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble situé 03 boulevard LAENNEC - 26700 PIERRELATTE dans les conditions prévues par l'article L.2243-4 du code général des collectivités territoriales et par le code de l'expropriation.

Dans le cadre de cette procédure, le Maire a constitué un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût.

Le projet prévoit la réalisation :

- * d'un bâtiment dédié à l'habitation mixte intergénérationnel (potentiel d'environ 1 000 m² de surface de plancher au sol en R+2) ;
- * d'un bâtiment partagé pour les besoins des associations locales amenant ainsi une dynamique du site intergénérationnel (potentiel d'environ 400 m² de surface de plancher) ;
- * d'un espace d'accès et de stationnement calibré (potentiel d'environ 130 places) ;
- * d'espaces végétalisés et désimperméabilisés.

Le projet sera mis à la consultation du public, pendant une durée minimale d'un mois.

Cette consultation se déroulera en Mairie :

Du Lundi 01 Juin 2026 au vendredi 03 Juillet 2026 inclus
De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les modalités de consultation feront l'objet de mesures d'affichage, de publications dans la presse et sur le site internet de la commune.

Le public est invité à formuler ses observations soit :

- par écrit sur un registre mis à disposition du public à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures précisées en amont de la mairie,
- par courrier adressé à : Mairie de PIERRELATTE - service juridique et contentieux - Av Jean PERRIN - 26700 PIERRELATTE,
- par mail à l'adresse : cedric.nodenot@ville-pierrelatte.fr

Le Maire,
Alain GALLU

502538300

Enquêtes publiques

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE MONTÉLIMAR

Par arrêté n°2026.03.20A, une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la commune de MONTÉLIMAR est organisée.

Ce document a pour objet de règlementer les travaux de rénovation, de construction et d'aménagement des espaces bâtis et non bâtis dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de MONTÉLIMAR, dans le but d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine au sein de ce périmètre protégé.

Le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Cette enquête d'une durée de 33 jours consécutifs se déroulera du vendredi 15 mai 2026 à 9h au mardi 16 juin 2026 à 16h30 inclus à la Maison Intercommunale des Projets, siège de l'enquête publique, quartier Saint Martin, 2 rue du 45ème Régiment de Transmissions, Bâtiment Occitan, à côté de l'Office du tourisme intercommunal, à MONTÉLIMAR ;

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

Mme Blandine DELHOMME - Direction Urbanisme et Habitat de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Courriel : blandise.delhomme@montelimar-agglo.fr

Tél. 04 75 53 10 51

Le Tribunal Administratif de Grenoble a désigné M. Gérard PAYET, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Dominique

HANSBERGER, comme suppléante.

Permanences du commissaire enquêteur qui recevra le public à la Maison Intercommunale des Projets :

* Le vendredi 15 mai de 9h à 12h

* Le jeudi 28 mai de 13h30 à 16h30

* Le mercredi 10 juin de 9h à 12h

* Le mardi 16 juin de 13h30 à 16h30

Consultation du dossier d'enquête pendant la durée de l'enquête par toute personne intéressée :

- Sur support papier et informatique, à la Maison Intercommunale des Projets, quartier Saint Martin, 2 rue du 45ème Régiment de Transmissions, Bâtiment Occitan, à côté de l'Office du tourisme intercommunal, à MONTÉLIMAR, aux jours et heures d'ouverture habituels (les lundis et jeudis de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; les mardis, mercredis et vendredis de 8h à 12h30) ;

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, [https://www.montelimar-agglo.fr/onglet « aménagement »](https://www.montelimar-agglo.fr/onglet%20aménagement) - rubrique « site patrimonial remarquable » ;

- Sur le site internet de la commune de MONTÉLIMAR, <https://www.montelimar.fr>, rubrique « Démarches en ligne » - « Urbanisme » - « Enquêtes publiques » ;

- Sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7217/>

Dépôt des observations et propositions du public pendant la durée de l'enquête :

- Par écrit directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé, ouvert à cet effet au siège de l'enquête ;

- Communiquées personnellement lors des permanences du commissaire enquêteur ;

- Adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur lequel les annexera au registre d'enquête, à MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Direction Urbanisme et Habitat, Maison des Services Publics, 1 avenue St Martin 26200 MONTÉLIMAR ;

- Sur le registre dématérialisé et sécurisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7217/> où elles peuvent être saisies directement

- Transmises par courriel à l'adresse enquete-publique-7217@registre-dematerialise.fr; ces observations transmises par ce biais seront publiées dans les meilleurs délais et donc visibles par tous après modération par le commissaire enquêteur.

Après l'enquête, au vu des avis des Personnes Publiques Associées consultées, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, de la consultation de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, le dossier éventuellement modifié sera transmis à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et à la Direction régionale des Affaires culturelles pour obtenir l'accord du Préfet de Région.

À l'issue de cette démarche, le conseil communautaire de Montélimar Agglomération, autorité compétente en charge de la procédure, pourra statuer par délibération sur la création du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de MONTÉLIMAR.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur resteront à la disposition du public, pendant un an, à la Maison Intercommunale des Projets et sur le site Internet de MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION.

500806700

VIES DES SOCIÉTÉS

Réductions de capital



S.A.R.L DROM'AIR FROID
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7600 €
Siège social : 615 route de Génissieux
26380 PEYRINS
RCS ROMANS 441 496 197

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/04/2026 et avec effet au 30/04/2026 le capital social de la société a été réduit de 3 040 € par annulation de parts sociales. Capital social : Ancienne mention : 7 600 €. Nouvelle mention : 4 560 €. La société devient donc une société à associé unique.

L'assemblée générale constate, en outre, la démission de Monsieur Yoann COSTE de ses fonctions de gérant. Monsieur Romain LIOTARD est désormais seul gérant.

Mention sera faite au RCS de ROMANS.

Pour avis

502336700

Confiez-nous vos annonces légales

04 75 00 84 00

ltrajl@e-tribune.fr

Changements de dirigeants

ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
SAVEURS ET PATRIMOINES
Place Castellane - Hotel de Ville
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
RCS Romans 825 043 904

Renouvellement administrateurs

Les membres du conseil d'administration entérine le renouvellement du conseil d'administration du collège des élus le 23 avril 2026 :

Elisa BONALDI remplace Rita BETRANCOURT, Jacqueline OLEART remplace Brigitte FORCUI, Alain RIVIERE remplace Céline ARANEGA, Didier HARTMANN remplace Claude LOVERINI, Marin TESSIER remplace Nathalie GLEIZE, Pierre DESCOURS remplace Fabienne LORD, Guy FAYOLLE remplace Romain ENTAT, Frédéric JOST remplace Daniel GONZALES et Marie FONTAINE remplace Sophie De DIANOUS et Béatrice HUYGHE Sylvie MORIN représente les artisans.

500828400

Fonds de commerce



APCG NOTAIRES
38 place de la Libération
26110 NYONS

INSERTION - CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Frédéric MARY, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « APCG - Notaires », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de NYONS (Drôme), 38, place de la Libération, le 15 avril 2026, en cours d'enregistrement, a été cédé un fonds de commerce par la Société dénommée LE GOUT DE LA PIZZA, Société par actions simplifiée au capital de 3.000,00 €, dont le siège est à VAISON-LA-ROMAINE (84110) 49 cours de Taulignan, identifiée au SIREN sous le numéro 839308319 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON à la Société dénommée ALCELLUKI, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à VAISON-LA-ROMAINE (84110) 49 cours Taulignan, identifiée au SIREN sous le numéro 102356045 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON. Un fonds de commerce de Pizza sur place à emporter et autre restauration rapide sis à VAISON LA ROMAIN (84110) 49 cours de Taulignan, lui appartenant, connu sous le nom commercial « LE GOUT DE LA PIZZA », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON, sous le numéro 839 308 319. Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 EUR) et au matériel pour TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Étude de Maître Anaïs DI MARCON, Notaire à SAINTE CECILE LES VIGNES (84290) 358 route de Valréas, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

502069800

Changement objet social

SOCIETE HERVE COUDENE
Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 €
Siège social : 68 route d'Aubenas
07660 LANARCE
312 467 715 RCS AUBENAS

Aux termes d'une délibération en date du 23.03.26, l'AGM a décidé :
- d'étendre l'objet social à l'activité de « vente de boissons pour consommation sur place » à compter du 01/10/25,
- de modifier en conséquence l'art. 3 des statuts.

POUR AVIS,
Le Président

501725900